
**Assemblée générale inaugurale des titulaires de permis
Procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} décembre 2022
Toronto (Ontario)**

1. PRÉSIDENT DU CA ET SECRÉTAIRE

S. Belevici, CRIC, président du conseil d'administration (CA) du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté (le Collège) préside cette assemblée générale inaugurale (AGI) des titulaires de permis du Collège (l'assemblée). J. Murray, secrétaire général du Collège, agit comme secrétaire de l'assemblée.

2. DISCOURS D'OUVERTURE

Le président du CA souhaite la bienvenue aux titulaires de permis et présente J. Murray, président et chef de la direction.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président du CA ouvre la séance de l'AGI des titulaires de permis à 13 h 02, heure de l'Est (HE).

S. Belevici indique que l'assemblée sera chronométrée, enregistrée et diffusée en direct sur le Web. Il précise que la participation est limitée aux titulaires de permis du Collège — CRIC et CRIEE — en règle, aux administrateurs, aux auditeurs et à certains membres du personnel du Collège et de l'événement.

4. RECONNAISSANCE TERRITORIALE

Le président du CA salue la présence et l'intendance des nombreux peuples autochtones qui ont parcouru, au fil du temps, les terres sur lesquelles se tient la réunion et celles sur lesquelles se trouvent les participants virtuels.

5. AVIS DE CONVOCATION ET QUORUM

Le secrétaire indique que l'avis prescrit a été envoyé à tous les titulaires de permis habilités à le recevoir à la date de référence, accompagné de l'ordre du jour, du procès-verbal précédent, de la circulaire d'information et du Rapport annuel du Collège. Un formulaire de procuration est également inclus.

Le secrétaire reçoit le rapport du scrutateur. Il fait remarquer que les 10 titulaires de permis en règle, représentés en personne ou par procuration, constituent le quorum requis pour délibérer des questions. Il signale que le rapport du scrutateur fait état de 323 titulaires de permis présents en personne à l'assemblée, de 667 titulaires de permis présents et inscrits pour voter en ligne et de 76 autres titulaires de permis représentés par procuration.

Le quorum étant atteint, le président du CA déclare l'assemblée dûment convoquée et constituée pour délibérer des questions.

6. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Le président du CA passe en revue l'ordre du jour de l'assemblée avec les participants. Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- o Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle (AGA) des membres du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada tenue le 17 décembre 2020 (procès-verbal précédent)
- o Rapports sur les principaux domaines d'activité du Collège
- o Présentation du CA transitoire
- o Période de questions et réponses

Sur motion dûment déposée par M. Singh, CRIC, appuyée par P. Mooney, CRIC, la résolution suivante est adoptée :

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de l'AGI des titulaires de permis soit par la présente approuvé tel qu'il est présenté.

RÉSOLUTION ADOPTÉE (1065 votes – 97,9 % pour, 23 contre, 35 abstentions)

7. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Une ébauche du procès-verbal précédent a été distribuée avec la convocation à l'assemblée.

Sur motion dûment déposée par A. Farrol, CRIC, appuyée par L. A. Hidiq, CRIC, la résolution suivante est adoptée :

QUE le procès-verbal de l'AGA 2020 des membres du Conseil de réglementation des consultants en immigration du Canada tenue le 17 décembre 2020, soit par la présente approuvé.

RÉSOLUTION ADOPTÉE (802 votes – 93,9 % pour, 52 contre, 188 abstentions)

8. RAPPORTS

Rapport du président et chef de la direction :

J. Murray souligne que le Rapport annuel est disponible sur le site Web du Collège en format numérique. Le Rapport annuel présente les activités du Collège depuis la prorogation le 23 novembre 2021 et les activités du Conseil au cours des cinq mois précédant la prorogation. Il comprend également les états financiers vérifiés du Collège pour la période allant du 23 novembre 2021 au 30 juin 2022. Un exemplaire de ce rapport a également été soumis au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté en vue de son dépôt au Parlement, conformément à la Loi sur le Collège.

En novembre 2021, le CA a approuvé les règlements administratifs transitoires et les règlements modifiés afin d'aider le Collège à instaurer un nouveau régime de réglementation pour la profession.

Le Collège a également poursuivi les initiatives destinées à remplir les engagements publics pris par le Conseil à la suite de la publication du rapport CIMM de 2015. Parmi ces engagements, notons :

- la refonte de l'examen d'accès à la pratique des CRIC afin de tenir compte des compétences essentielles et des cours du programme d'études supérieures,
- le lancement du Programme de spécialisation pour les CRIC en exercice qui choisissent d'exercer leur pratique devant les tribunaux de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada,
- le lancement du Programme de mentorat pour les nouveaux titulaires de permis afin d'offrir aux nouveaux professionnels une expérience pratique et des conseils au moment où ils entament leur nouvelle carrière.

Le Collège a intensifié ses activités de sensibilisation auprès des gouvernements provinciaux, des agences fédérales travaillant dans le secteur de l'immigration et des principaux gouvernements étrangers et d'États. Ces initiatives importantes renforcent la réputation de la profession et de ses professionnels auprès du public et des partenaires actuels et futurs.

Tout ce travail a été accompli alors que le personnel du Collège était contraint de travailler à distance en raison de la pandémie de COVID-19. Cette approche a été couronnée de succès, et la direction du Collège a récemment décidé que l'ensemble du personnel continuerait à travailler à distance dans un avenir prévisible.

En ce qui concerne l'aspect opérationnel, le Collège a augmenté le nombre de ses employés et a poursuivi le développement d'un système informatique exhaustif de gestion d'entreprise en vue de rationaliser les processus et de répondre aux demandes d'un nombre croissant de titulaires de permis.

La nouvelle image de marque du Collège a également été instaurée avec beaucoup de succès.

Les états financiers vérifiés pour l'exercice partiel commençant le 23 novembre 2021 avec l'entrée en fonction officielle du Collège et se terminant le 30 juin 2022 sont inclus dans le Rapport annuel.

Ces états comprennent une opinion de l'auditeur « sans réserve », indiquant que les états financiers présentent fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière du Collège ainsi que les résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Parmi les points saillants financiers, notons ce qui suit :

La cotisation annuelle et les frais d'examen restent les principales sources de revenus du Collège.

Le nombre de titulaires reste élevé — 2216 titulaires permis ont joint le Collège au cours de la période du 23 novembre 2021 au 30 juin 2022. Ce nombre a entraîné une augmentation des produits provenant des frais d'examen, qui peut être attribuable à l'élimination progressive des programmes d'études de consultant en immigration désormais remplacés par le programme d'études supérieures.

Il a été nécessaire d'embaucher d'autres employés pour gérer cette croissance et soutenir d'autres initiatives stratégiques visant à :

- sensibiliser le public à la fraude à l'immigration par des campagnes médiatiques et des partenariats avec les parties prenantes;
- élaborer des normes et des cours de formation améliorés;
- augmenter les enquêtes et les poursuites en matière de conduite professionnelle;
- comprendre et à satisfaire aux nombreuses nouvelles exigences de la législation fédérale en matière d'emploi et de travail, de finances, de protection de la vie privée et dans d'autres domaines, le Conseil étant passé de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* à la Loi sur le Collège.

Au cours des deux dernières années, le CA a également mis de côté un fonds de réserve désigné à des fins déterminées, notamment pour :

- développer l'infrastructure de TI;
- financer certaines dépenses liées à la transition du Conseil au Collège — y compris les frais juridiques et la stratégie de marque;
- augmenter la couverture d'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants.

Sur les conseils des auditeurs, il est également prévu que le Collège établisse un autre fonds de réserve pour couvrir les dépenses anticipées relatives aux dossiers de discipline

traités par la conduite professionnelle. Ce fonds de réserve supplémentaire sera pris en compte dans les états financiers de l'année en cours.

J. Murray examine ensuite la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie du Collège relatifs à la période du 23 novembre 2021 au 30 juin 2022. Il fait remarquer que :

- l'excédent des produits sur les charges s'élève à 4,5 millions de dollars;
- des investissements de 7,4 millions de dollars sont conservés dans des instruments financiers sûrs à court terme;
- les frais juridiques ont été considérables et découlent de la mise en œuvre des modifications réglementaires, au respect de la Loi sur le Collège et aux activités liées à la conduite professionnelle.

Les liquidités de 13,7 millions de dollars sont placées dans un compte-chèques à taux d'intérêt élevé. Une grande partie de ce montant tient à la difficulté à pourvoir les postes vacants en raison d'un marché de l'emploi difficile.

Le Collège est financièrement stable. Le CA continuera à gérer ses ressources de manière judicieuse afin de remplir le mandat du Collège conféré par la loi, qui consiste à réglementer la profession dans l'intérêt public.

Rapport du président du CA

S. Belevici, président du CA, s'adresse à l'assemblée au nom du CA.

Il souligne que l'année a été très chargée et que le CA transitoire, ainsi que ses collègues de l'ancien CA du Conseil, ont travaillé avec ardeur pour s'assurer que la transition du Conseil au Collège s'effectue de façon aussi harmonieuse que possible.

La Loi sur le Collège a apporté de grands changements à l'organisme — y compris des changements fondamentaux concernant la nature de cette assemblée — et a donné au Collège de nombreux nouveaux pouvoirs. D'autres changements sont à venir car, guidé par le nouveau Comité de la gouvernance et des mises en candidature du CA, le personnel du Collège a approché le cabinet du ministre à propos de certaines modifications nécessaires à apporter à la Loi sur le Collège — modifications importantes visant à s'assurer que le Collège dispose de tous les pouvoirs dont il a besoin pour véritablement régir la profession dans l'intérêt public. Nous croyons savoir que ces modifications pourraient être apportées dès le printemps prochain.

Ces modifications à la loi ouvriront la voie à l'élaboration et à la promulgation des règlements afférant à la Loi sur le Collège, ainsi qu'à l'élaboration et à l'approbation par le CA des nouveaux règlements administratifs du Collège. Nous espérons que ces changements pourraient être apportés avant la date de prorogation, mais les processus du gouvernement fédéral sont très rigoureux et relativement longs.

Lorsque ces règlements et règlements administratifs seront prêts, la profession disposera de règles et de lignes directrices complètes et appropriées qui lui permettront d'atteindre sa pleine maturité, et le Collège sera véritablement autonome en tant qu'organisme de réglementation professionnelle.

Entre-temps, le CA et le personnel du Collège ont été très occupés à mener à bien les nombreuses initiatives d'intérêt public lancées à l'origine par le Conseil. Le Guide d'interprétation du Code de déontologie des titulaires de permis du Collège (le Code) fait partie des nouvelles initiatives importantes.

Lorsqu'il a été publié en juin dernier, le Code a établi de nouvelles normes dans de nombreux domaines de pratique et a apporté des modifications importantes à d'autres. Le Collège a insisté sur la nécessité d'une interprétation et d'une orientation approfondies, afin d'aider les titulaires de permis à se conformer à ces nouvelles exigences. Approuvé par le CA ce matin même, le Guide d'interprétation fournit un texte explicatif et des exemples concrets visant à illustrer les nouvelles normes de comportement professionnel que le Code exige de tous les titulaires de permis. Le Guide d'interprétation sera disponible au début de la nouvelle année, et des séances de formation sont prévues.

De plus, la Loi sur le Collège a une incidence sur la gouvernance future du Collège. Elle prévoit que le CA transitoire reste en place jusqu'à ce que le ministre fixe par arrêté la taille et la composition finales du CA du Collège. C'est pourquoi l'ordre du jour de l'assemblée ne prévoit pas l'élection d'administrateurs. Au fur et à mesure que les règlements administratifs sont élaborés, le Comité de la gouvernance et des mises en candidature s'efforcera de mettre en place une structure de gouvernance fondée sur les « pratiques exemplaires » en appui au mandat d'intérêt public du Collège. Ce processus comprendra des occasions fréquentes de mener des consultations auprès des titulaires de permis.

Il est désormais temps pour le CA d'actualiser son plan stratégique. Le dernier plan stratégique a été élaboré par le CA du Conseil en 2018 et devait être en vigueur jusqu'en 2022. Son objectif était de positionner l'organisme de manière à ce qu'il obtienne des pouvoirs légaux, et il a été couronné de succès. Le CA doit maintenant se concentrer sur la définition des futurs objectifs stratégiques de l'organisme.

Promulgation du Collège

S. Belevici fait remarquer que la profession compte désormais un nombre considérable de nouveaux membres. En date du 31 octobre 2022, le Collège réglemente 12 106 titulaires de permis — dont près de 400 CRIIE. Nous devons être fiers de cette croissance, du degré de maturité accru de notre profession et de son engagement en faveur de l'intérêt public.

9. PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CA TRANSITOIRE

S. Belevici fait remarquer que, selon la Loi sur le Collège, le Collège sera dirigé par un CA transitoire composé de neuf administrateurs : quatre titulaires de permis du Collège et

cinq personnes nommées par le ministre qui ne sont pas titulaires de permis. Le processus de nomination a pris fin en mai 2022.

Le président du CA et le vice-président du CA, ainsi que deux autres administrateurs issus du CA du Conseil tel qu'il existait immédiatement avant la date de prorogation sont au nombre des administrateurs titulaires de permis. Le CA transitoire est composé des personnes suivantes :

- Stan Belevici, CRIC, président du CA
- John Burke, CRIC, vice-président du CA
- Marty Baram, CRIC
- Normand Beaudry
- Richard Dennis, CRIC
- Tim D'Souza
- Jennifer Henry
- Ben Rempel
- Jyoti Singh

L'article 76 de la Loi sur le Collège prévoit que le ministre nomme un observateur au CA. Le ministre a nommé Alexis Graham, directrice, Politique et programmes sociaux et discrétionnaires, IRCC, pour remplir ce rôle.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

Le président du CA et le président et chef de la direction répondent aux questions des titulaires de permis.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Aucune autre affaire ne devant être présentée à l'assemblée, sur motion dûment déposée par R. Dennis, CRIC, appuyée par R. McKay, CRIC, la résolution suivante est adoptée :

IL EST RÉSOLU QUE l'assemblée générale inaugurale des titulaires de permis du Collège des consultants en immigration et citoyenneté soit, par la présente, ajournée à l'ordre du jour de l'assemblée générale inaugurale des titulaires de permis, et approuvée telle qu'elle est présentée.

RÉSOLUTION ADOPTÉE (541 votes – 65,7 % pour, 283 contre, 89 abstentions)

S. Belevici, CRIC
Président du CA

(J. Murray)
Secrétaire de l'assemblée